

# Jugendwunnen

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN  
TRANSITION VERS UNE VIE AUTONOME



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## **Impressum**

### **Éditeur**

ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg - Janvier 2023

### **Layout**

Art&Wise Creative studio

### **Illustrations**

Human made

### **Impression**

Imprimerie Reka



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# Sommaire



<b>1. Tout savoir sur le <i>Jugendwunnen</i></b>	<b>06</b>
L'objectif du <i>Jugendwunnen</i>	<b>08</b>
<i>Jugendwunnen</i> comme partie de l'éducation non formelle	<b>11</b>
Accompagner le jeune dans son parcours	<b>12</b>
Les structures <i>Jugendwunnen</i> actuelles	<b>16</b>
À quoi ressemblent les structures <i>Jugendwunnen</i> ?	<b>18</b>
Les différentes étapes d'admission	<b>24</b>
Qu'en est-il des situations d'urgence ?	<b>27</b>
Journal de bord	<b>29</b>
<b>2. Données statistiques</b>	<b>30</b>
Total des demandes et total des admissions	<b>32</b>
Moyenne des jours entre la demande et l'admission	<b>32</b>
Les demandes avant l'admission	<b>32</b>
Les échanges	<b>41</b>
<b>3. Informations pour les porteurs potentiels du projet <i>Jugendwunnen</i></b>	<b>44</b>



**Une tâche importante de l'éducation non formelle est l'accompagnement des jeunes dans leurs multiples transitions vers une vie adulte.**

# Jugendwunnen



Une tâche importante de l'éducation non formelle est l'accompagnement des jeunes dans leurs multiples transitions vers une vie adulte. Le logement et vivre de manière autonome sont des éléments essentiels de ces transitions. L'accompagnement est d'autant plus important quand une situation de logement délicate met en péril d'autres aspects de la vie du jeune. Un bon accompagnement éducatif et un soutien adapté permettent de garantir la continuité de la scolarité du jeune.

C'est à ce stade que le *Jugendwunnen* entre en jeu. Ces dernières années, le *Jugendwunnen* s'est largement développé ; l'esprit et les objectifs de ce concept sont de plus en plus connus, mais ils méritent de l'être davantage encore. C'est dans ce sens que cette brochure a été élaborée. Elle s'adresse aux potentiels futurs porteurs de projets *Jugendwunnen*. Elle explique le concept et l'illustre par des données statistiques.

Nous vous souhaitons une lecture inspirante, et nous tenons à votre disposition pour d'éventuels échanges fructueux et une future collaboration.

## **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Direction générale du secteur de la jeunesse

jeunesse@men.lu

Tél. : 247-65925



---

**1.**  
**Tout savoir sur le**  
***Jugendwunnen***



## L'objectif du *Jugendwunnen*

**L**e ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse finance depuis quelques années les communes et associations sans but lucratif désireuses de mettre en place des structures de logement pour jeunes et d'accompagner ces jeunes en transition vers une vie autonome.

Le *Jugendwunnen* est destiné à des jeunes de 18 à 27 ans ne pouvant plus vivre au domicile familial. Il propose des chambres ou studios à des prix modérés. Le travail socio-éducatif au sein de la structure encourage une vie en communauté, le développement de l'autonomie du jeune, et permet un accompagnement individuel selon les besoins.

Le but du *Jugendwunnen* est de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie adulte.

Les gestionnaires du *Jugendwunnen* fournissent un soutien à l'organisation de la vie communautaire dans les structures de logement ; ils se chargent de la gérance des logements et mettent à disposition une personne de contact pour le jeune (et les professionnels externes si besoin).

La philosophie du *Jugendwunnen* aspire à ce que les jeunes adultes apprennent à gérer leur vie en autonomie partielle, le personnel socio-éducatif restant disponible selon le besoin et la demande. Le personnel socio-éducatif est en effet présent dans la structure mais n'impose pas d'activités ou d'entretiens. Par sa présence bienveillante, il veille à ce que la dynamique du groupe soit positive. Il est disponible quand le jeune adulte rentre de l'école ou du travail et le soutient dans son activité quotidienne. Des activités collectives peuvent être proposées ou planifiées ensemble avec les jeunes.

En cas de questions des jeunes, le personnel socio-éducatif donne des conseils mais ne fait pas de démarches à leur place. L'autonomie et la responsabilisation du jeune sont très importantes. Lorsque des difficultés (laisser-aller, non-fréquentation de l'école, dépression, agressivité...) semblent apparaître chez un jeune en particulier, le personnel socio-éducatif lui parle dans un esprit de responsabilisation.



Le but du *Jugendwunnen*  
est de soutenir les jeunes  
dans leur transition  
vers la vie adulte.







## **Jugendwunnen comme partie de l'éducation non formelle**

**J**ugendwunnen relève de l'éducation non formelle des jeunes et se base, tout comme les autres services pour jeunes conventionnés avec le ministère, sur le « cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes »<sup>1</sup>. Les objectifs et principes de l'éducation non formelle sont définis dans ce cadre de référence.

Le but de l'éducation non formelle est le développement personnel et social des jeunes. Les principes suivants se trouvent dans toutes les offres d'éducation non formelle :

- > L'éducation est un processus actif au quotidien.
- > L'éducation non formelle n'est pas uniquement une activité individuelle, mais se fait également dans un échange régulier avec d'autres jeunes et avec des adultes.
- > Le personnel socio-éducatif soutient les jeunes.
- > Le personnel socio-éducatif propose des offres en se basant sur les besoins éducatifs, le développement et les intérêts des jeunes, ce qui les renforce dans leur esprit d'initiative et leur responsabilité.
- > Le personnel socio-éducatif assume un rôle de modèle et de référence pour les jeunes ; il leur procure un sentiment de sécurité et leur permet un apprentissage autonome.

<sup>1</sup> Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes. Édition 2021

# ACCOMPAGNER LE JEUNE DANS SON PARCOURS



## RELATIONS & LOGEMENT

J'apporte déjà beaucoup  
avec moi  
J'ai beaucoup de possibilités  
Je cherche mon chemin

## FORMATION & EMPLOI

Je trouve mon chemin, si :

- je peux m'informer
- je peux découvrir et essayer de nouvelles choses
- je peux décider par moi-même
- je peux m'impliquer
- je peux assumer des responsabilités
- j'ai des pairs et des adultes qui me soutiennent

Les jeunes développent et consolident leur personnalité et cherchent leur place au sein de la société. C'est pourquoi ils doivent trouver leur propre chemin à travers différents domaines par de l'information, du conseil, d'échanges et des expérimentations. Ils ne partent pas de zéro mais apportent déjà beaucoup avec eux : des compétences, des intérêts, des connaissances, des expériences et des relations.

Pour pouvoir avancer, ils ont également besoin de personnes à leurs côtés, qui les soutiennent et les considèrent comme des égaux.

Accompagner les jeunes signifie être à l'écoute de leurs besoins et de leurs intérêts, d'y répondre en leur montrant des possibilités, de leur faire vivre des expériences diverses et variées et de les laisser décider pour eux-mêmes. La vie offre de nombreuses

Je me sens bien dans ma peau  
Je suis autonome  
J'agis de manière responsable  
Je suis critique  
Je suis créatif  
Je suis solidaire

## INTÉRÊTS & POINTS FORTS

## LOISIRS & ENGAGEMENTS

## MODE DE VIE & SANTÉ

## VALEURS & IDÉAUX

possibilités parmi lesquelles on peut choisir. Atteindre un objectif précis n'est pas le but du travail avec les jeunes. Il s'agit plutôt d'un travail de soutien pour les accompagner à devenir des citoyens autonomes, responsables, créatifs, solidaires, faisant preuve d'un esprit critique et qui se sentent bien dans leur peau.



Service national  
de la jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Infance et de la Jeunesse

## **De quelle manière ces principes sont-ils applicables dans le contexte du *Jugendwunnen* ?**

*Jugendwunnen* est accessible aux jeunes à partir de 18 ans en phase de transition vers une vie adulte et autonome. La volonté de vivre de manière autonome est un pilier important dans cette transition.

### **L'éducation est un processus actif au quotidien.**

L'éducation comme un processus actif au quotidien consiste ici à apprendre à vivre seul, faire la cuisine, faire le ménage, payer son loyer et ses factures, gérer le budget dont on dispose (généralement assez faible), interagir avec ses colocataires, accomplir des tâches ensemble en tant que communauté, etc. Tout jeune n'est pas prêt à assumer ces responsabilités. C'est la raison pour laquelle *Jugendwunnen* s'adresse à des jeunes ayant déjà acquis un certain degré d'autonomie, mais ayant besoin d'un accompagnement pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.

### **L'éducation non formelle n'est pas uniquement une activité individuelle, mais se fait également dans un échange régulier avec d'autres jeunes et avec des adultes.**

Les structures *Jugendwunnen* peuvent prendre la forme de studios avec kitchenettes et salles de bain individuelles, ou d'appartements avec des chambres individuelles mais avec cuisines et salles de bain communes. Dans les colocations, il y a bien évidemment plus d'échanges entre les jeunes que dans les studios, ce qui peut entraîner certains défis : respecter le plan de nettoyage des pièces communes, assumer ses responsabilités et se conformer aux règles communes, et éviter ou résoudre les conflits.

Dans les structures à studios individuels, l'échange avec les autres résidents doit tout autant être encouragé.

Dans les deux types de logement, le contact avec le personnel socio-éducatif est régulier.

### **Le personnel socio-éducatif soutient les jeunes**

Le personnel socio-éducatif au sein des structures *Jugendwunnen* a une fonction d'accompagnement. Un ETP (équivalent temps plein) est prévu pour 28 jeunes. Il ne s'agit donc pas d'un encadrement mais d'un accompagnement léger pour des jeunes déjà aptes à assumer de nombreuses tâches quotidiennes de manière

autonome et qui ont besoin d'un léger coup de pouce pour certains aspects de leur vie. Les jeunes peuvent par exemple avoir besoin d'un soutien lors de la recherche d'un emploi ou de démarches administratives, mais aussi pour la résolution de conflits ou lors du non-respect du règlement intérieur.

**Le personnel socio-éducatif propose des offres en se basant sur les besoins éducatifs, le développement et les intérêts des jeunes, ce qui les renforce dans leur esprit d'initiative et leur responsabilité**

Outre les entretiens individuels avec les jeunes, des activités de groupe sont proposées, comme des ateliers de cuisine ou de gestion des espaces communs. Renforcer l'esprit d'initiative et la responsabilité des jeunes passent en grande partie par le projet personnel que ces derniers veulent réaliser. Le personnel socio-éducatif cherche donc régulièrement la discussion avec les jeunes en ce qui concerne ce projet.

**Le personnel socio-éducatif assume un rôle de modèle et de référence pour les jeunes ; il leur procure un sentiment de sécurité et leur permet un apprentissage autonome**

Ce rôle est à la base du travail du personnel socio-éducatif. Les jeunes, souvent déçus par les adultes dans le passé, recherchent une personne de référence et un modèle qui les influencent positivement, en qui ils peuvent avoir confiance et à qui ils peuvent et veulent se confier en cas de problèmes. Les jeunes hébergés dans les structures *Jugendwunnen* se trouvent souvent dans une situation précaire : elle peut les conduire à l'abandon de l'école ou de la formation professionnelle, mais peut aussi être surmontée grâce à un soutien adapté.

# Les structures Jugendwunnen actuelles

<b>Gestionnaire</b>	<b>Nombre de places disponibles</b>	<b>Localité</b>
Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange asbl	13	Hesperange
Commune de Leudelange	7	Leudelange
Commune de Mondercange	18	Bergem
Commune de Mondercange	4	Mondercange
Commune de Mondorf	4	Altwies
Croix-Rouge	40	Differdange
La Main Tendue	4	Petange
Life asbl	25	Répartis dans des colocations à Soleuvre et autres communes
Nordstadjugend	21	Ettelbruck
Wunnengshëllef	3	Differdange
Wunnengshëllef	12	Bascharage
Wunnengshëllef	4	Junglinster
Wunnengshëllef	47	Luxembourg (répartis entre plusieurs maisons)
Wunnengshëllef	8	Schuttrange
Wunnengshëllef	15	Esch-sur-Alzette
Wunnengshëllef	14	Strassen

Situation décembre 2022



**239**

**places au sein  
des structures  
Jugendwunnen  
au Luxembourg**

**21**  
ETTELBRUCK

**4**  
JUNGLINSTER

**14**  
STRASSEN

**47+13**  
LUXEMBOURG  
HESPERANGE

**8**  
SCHUTTRANGE

**12**  
BASCHARAGE

**7**  
LEUDELANGE

**18**  
BERGEM

**4**  
PETANGE

**4**  
MONDERCANGE

**40**  
DIFFERDANGE

**15+25**  
ESCH-SUR-ALZETTE  
SOLEUVRE

**4**  
ALTWIES



# À quoi ressemblent les structures *Jugendwunnen* ?

Les structures *Jugendwunnen* sont aussi diverses que le public qui y est accueilli. Certaines sont de nouvelles bâtisses avec des petits studios individuels, pouvant accueillir un grand nombre de jeunes, tandis que d'autres sont des maisons avec chambres individuelles, cuisines et/ou salles de bain communes.

**Voici un exemple d'une structure avec des chambres individuelles et des cuisines et espaces de vie communs.**



Photos © Roy Ostrowski  
Jugendwunnen Commune de Rummelange



**Voici un exemple d'une structure neuve,  
avec studios individuels et salles de  
rencontre communes.**



Photos © Noémie Deslandes  
Wunningshèllef a.s.b.l.



# Les différentes étapes d'admission

## Étape 1 – Volonté de quitter son domicile

Le jeune prend conscience qu'il doit quitter son domicile car sa situation est devenue intenable. Souvent, lorsqu'il s'agit d'un élève, le parcours scolaire se trouvera en danger si la situation de logement ne change pas rapidement. Les gestionnaires savent par expérience que, malheureusement, les jeunes attendent souvent trop longtemps avant de faire la démarche de quitter leur domicile. Ils se trouvent alors dans une situation d'urgence, qui, comme nous allons le développer plus bas, ne peut être satisfaite en raison du manque de logements.

## Étape 2 – Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS)/Office national de l'enfance (ONE)/Office social/autre

Les jeunes peuvent s'adresser directement aux différents gestionnaires. La majorité d'entre eux passe cependant d'abord par un partenaire social tel que le SePAS du lycée, l'Office national de l'enfance ou un Office social.

Ces partenaires sociaux guident le jeune dans ses démarches de candidature pour un logement. Ils ne font pas la demande à sa place, mais sont à disposition pour le conseiller et lui donner les informations importantes.

## Étape 3 – Demande/Entretien

Le jeune postule alors auprès d'un ou de plusieurs gestionnaires. Chaque gestionnaire a sa propre manière de procéder : liste d'attentes, premier entretien téléphonique, documents à fournir, etc. Une étape est cependant commune à tous les gestionnaires : l'entretien. C'est lors de cet entretien que le jeune obtient de plus amples informations sur ses droits et obligations au sein d'une structure *Jugendwunnen*, et que sa candidature est évaluée.

## Étape 4 - Admission

L'admission constitue un nouveau départ pour le jeune. S'il doit se tenir aux règles de la structure, il bénéficie en revanche de l'opportunité de travailler sur sa situation souvent délicate, qu'elle soit scolaire, familiale etc., grâce à la sécurité que lui apportent un toit au-dessus de la tête et un environnement bienveillant.





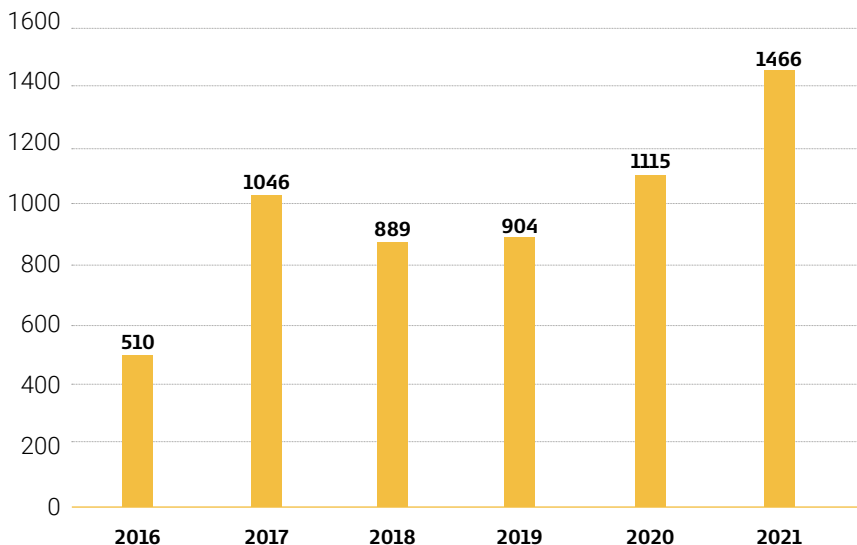


## Qu'en est-il des situations d'urgence ?

**I**l existe des solutions d'hébergement pour des jeunes se trouvant dans une situation d'urgence immédiate. En effet, les SePAS des lycées, les Offices sociaux, l'Office national de l'enfance et les services de logement pour jeunes conventionnés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont la possibilité d'octroyer des bons d'hébergement d'urgence. Ces bons valent pour une durée maximale de 30 jours par jeune.

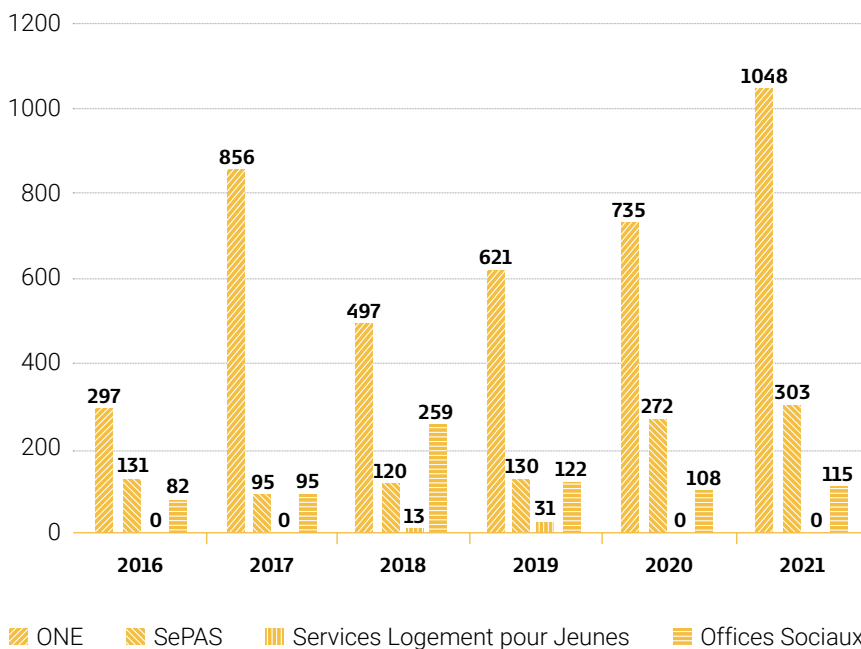
**Ces dernières années, il y a eu une augmentation considérable du total des nuitées accordées.**

### Total nuitées



En 2021, le total des nuitées s'est élevé à 1466 réparties entre 93 jeunes. 15,7 nuitées ont été accordées par jeune en moyenne.

## Total nuitées par prestataire par année



Concernant la distribution des nuitées accordées par prestataire, la majorité des bons d'hébergement d'urgence a été attribuée par l'ONE, suivi de SePAS, des Offices sociaux et finalement des services de logement pour jeunes.

## Journal de bord

Le journal de bord fait partie des mesures de qualité dans l'éducation non formelle. Outre le respect du cadre de référence national, chaque structure doit élaborer un concept d'action générale et documenter ensuite la mise en œuvre de ce concept dans un journal de bord. Dans le cas du *Jugendwunnen*, le journal de bord documente entre autres les demandes des différents jeunes, les raisons pour lesquelles ils ont besoin d'un logement, le degré d'urgence des demandes, les problèmes que les jeunes rencontrent, etc. Les entretiens individuels avec les jeunes sont également résumés et montrent ainsi les priorités thématiques de l'accompagnement.

L'analyse statistique de ces données, présentée dans les pages suivantes, donne une vue d'ensemble du profil des jeunes au sein des structures *Jugendwunnen* et montre le chemin parcouru depuis la première demande du jeune jusqu'à sa sortie de la structure.



---

## **2. Données statistiques**

**Les données présentées ci-dessous ont été rassemblées grâce aux journaux de bord. La période de référence s'étend sur les mois de janvier à août 2022 inclus. Vu que le journal de bord est un outil encore assez récent pour les différents gestionnaires, les données ne sont pas exhaustives mais montrent toutefois une tendance.**

## Total des demandes et total des admissions

**D**urant la période de référence, il y a eu un total de 713 demandes. Seuls 199 jeunes ont pu obtenir un contrat. Ce sont donc un peu plus d'un quart des demandes qui ont abouti à un début de contrat. L'anonymat des données, dans le cadre du respect du Règlement général sur la protection des données, ne permet pas d'exclure les doubles demandes, lorsque les jeunes ont fait des demandes auprès de plusieurs gestionnaires.

## Moyenne des jours entre la demande et l'admission

**L**es 199 des jeunes ayant eu une admission, c'est-à-dire un début de contrat au sein d'une des structures, ont attendu en moyenne 119 jours entre leur demande et leur admission. Ceci correspond à 17 semaines, environ 4 mois. Pour un jeune qui ne peut plus rester au domicile familial, et dont les autres aspects de sa vie sont en péril suite à sa situation de logement délicate, devoir attendre 4 mois est extrêmement long.

## Les demandes avant l'admission

**A**nalysons ci-dessous les données de toutes les demandes, celles qui ont abouti à une admission et les autres.



## Sexe & âge des demandeurs

En ce qui concerne le sexe, 51% des demandes proviennent de femmes, et 48% d'hommes.



51%

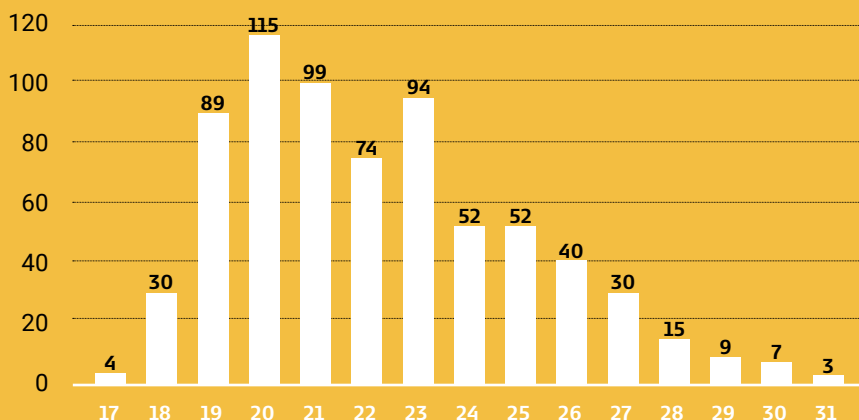


48%

NA

1%

La répartition par âge est en corrélation avec le fait que la majorité des demandeurs sont des élèves qui doivent quitter leur domicile parce que la situation, devenue insoutenable, met leur scolarité en péril. La moyenne d'âge des demandeurs est de 22,2 ans.



Étant donné que le journal de bord est un outil encore assez récent pour le *Jugendwunnen*, la compréhension du remplissage n'est pas encore la même pour chaque professionnel, ce qui peut expliquer un nombre de réponses NA (non applicable) ou autre élevé. Cependant, nous estimons que les données remplies seront plus précises dans les années à venir, comme cela a été le cas pour le journal de bord des maisons de jeunes.

## Nationalités

26%

LUXEMBOURGEOISE

11%

PORTUGAISE

4%

ÉRYTHRÉENS

3%

GUINÉENS

3%

SYRIENS

2%

AFGHANS

2%

CAPVERDIENS

14%

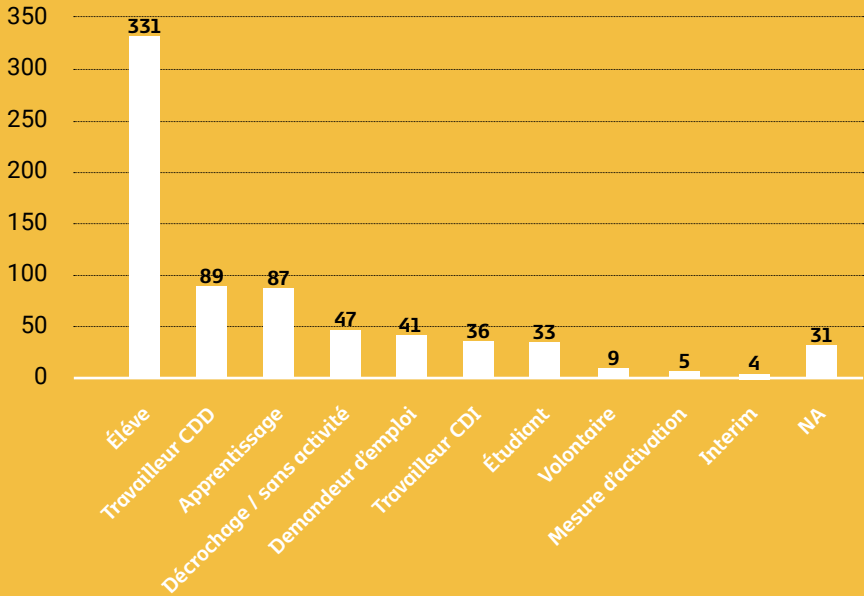
AUTRE

35%

NA

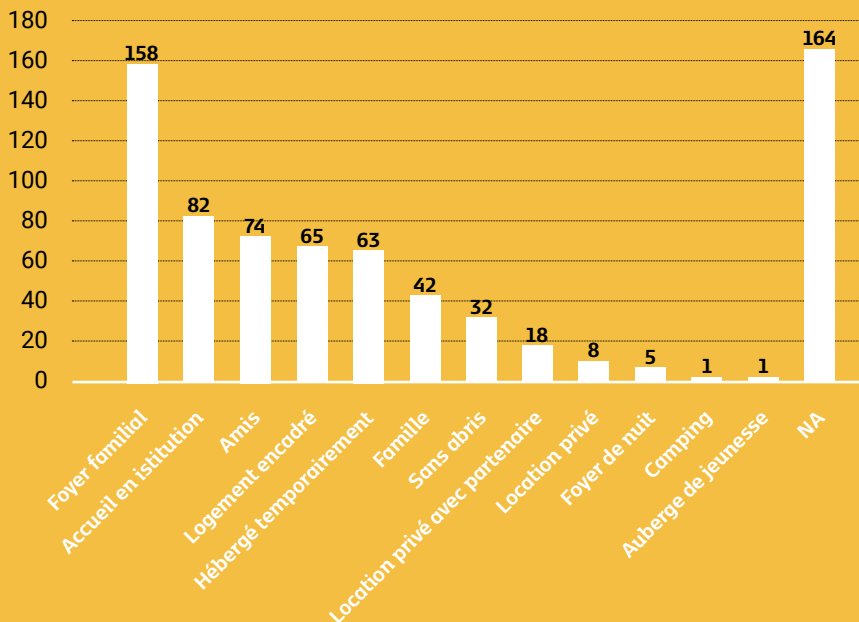
La majorité des demandeurs sont de nationalité luxembourgeoise (26%), suivis par les demandeurs de nationalité portugaise (11%), les demandeurs érythréens (4%), les demandeurs guinéens (3%), les demandeurs syriens (3%), afghans (2%) et capverdiens (2%). 35% des demandeurs n'ont pas indiqué de nationalité.

## Situation professionnelle lors de la demande



La majorité des demandeurs sont des élèves (331 demandeurs), suivi par les travailleurs en CDD (89 demandeurs), les apprentis (87 demandeurs), et ceux en décrochage/sans activité (47 demandeurs). Il faut ici mentionner que la priorité est souvent donnée demandeurs se trouvant dans une situation d'urgence extrême, dont la situation de logement rend un autre aspect de la vie, comme la scolarité, intenable. Ceci peut expliquer pourquoi la majorité des jeunes adultes hébergés sont des élèves.

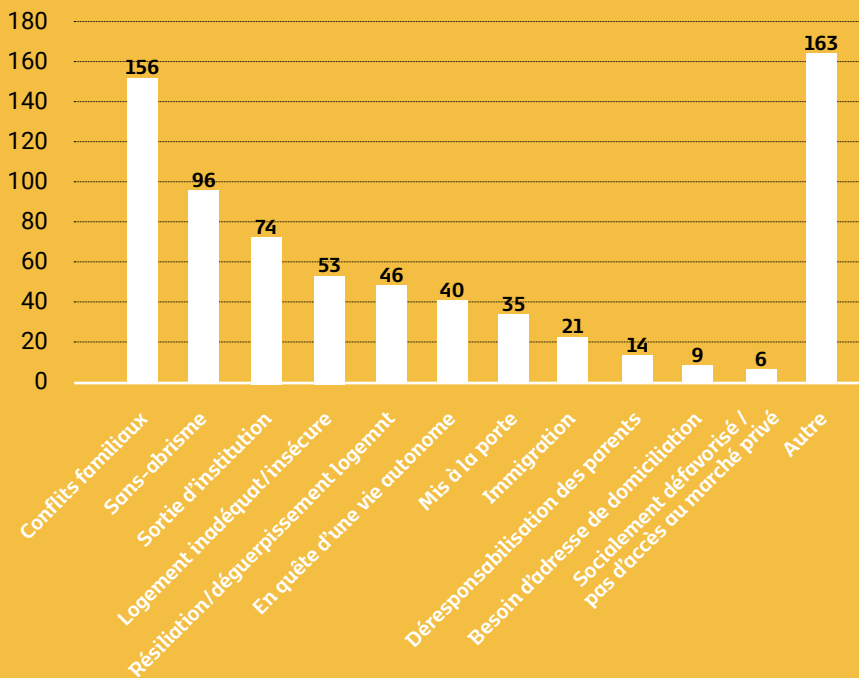
# Situation de logement lors de la demande



La majorité des demandeurs sont hébergés au sein du « foyer familial » lors de la demande (158 demandeurs), suivis de ceux hébergés en institution (82 demandeurs), puis de ceux hébergés chez des « amis » (74 demandeurs).

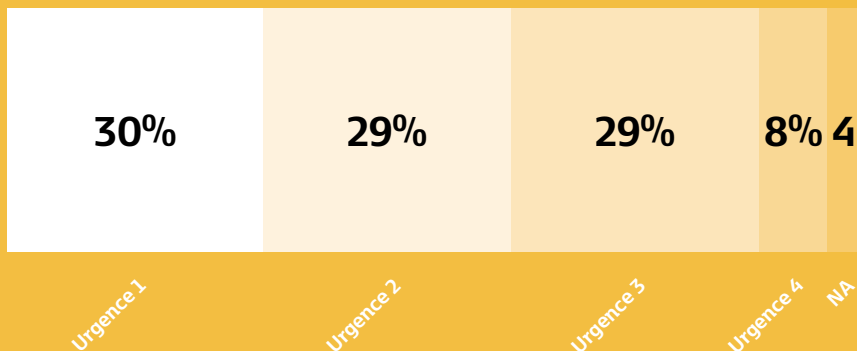


## Motif de la demande



Les différentes raisons pour lesquelles le jeune adulte doit quitter son domicile sont majoritairement les « conflits familiaux » (156 demandeurs), suivis par le « sans-abrisme » (96 demandeurs), et la « sortie d'institution » (74 demandeurs). Ceci va de pair avec les résultats du graphique précédent qui montrent que la majorité des jeunes adultes proviennent du « foyer familial ». 164 demandeurs n'ont pas indiqué le type de leur logement lors de la demande.

## Niveau d'urgence en pourcentage



**F**inalement, selon l'avis des professionnels ayant traité les demandes, 30% des demandes sont à considérer comme niveau d'urgence 2 ; 29% des demandes représentent un niveau d'urgence 1 ; 29% un niveau d'urgence 3 ; et finalement 4% un niveau d'urgence 4.

### Les niveaux d'urgence

- 1 = très urgent (p.ex. sans-abrisme, danger dans son lieu de vie actuel...)
- 2 = situation inadéquate, doit être logé rapidement, peut encore vivre avec la situation actuelle
- 3 = situation dégradante, il serait opportun de venir en aide à moyen terme
- 4 = situation ne rentrant pas dans nos critères - demande ne peut pas être prise en compte





## Les échanges

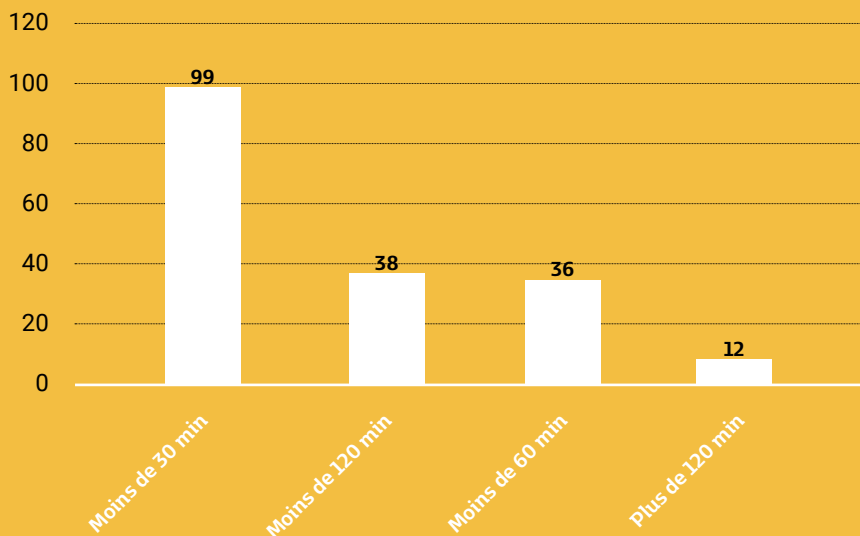
Nous avons demandé aux gestionnaires de documenter au mieux les différents types d'échanges ayant lieu au quotidien dans les structures *Jugendwunnen*. Bien évidemment, il est impossible de documenter chaque petite interaction.

## Échange structuré ou spontané



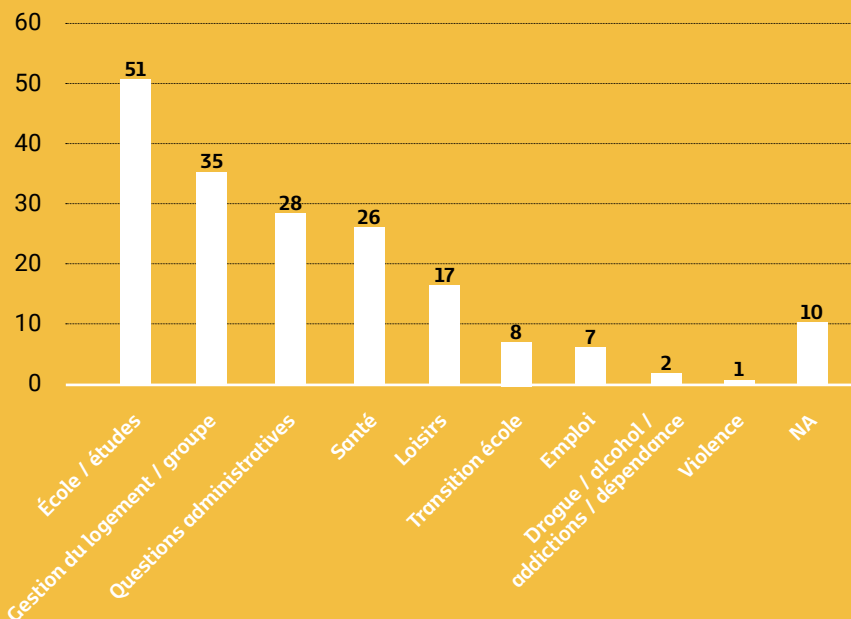
**S**ur le graphique ci-dessus, nous voyons clairement que la majorité des échanges ont lieu de manière spontanée. Ils se produisent p.ex. quand le personnel socio-éducatif passe dans la structure et qu'il se fait interpellé par un jeune. Les échanges structurés sont des échanges qui ont lieu à la demande soit du jeune, soit du personnel socio-éducatif.

## Durée des échanges



Le graphique ci-dessus sur la durée des échanges va de pair avec le graphique sur les échanges structurés ou spontanés, car la majorité des échanges durent moins de 30 minutes.

## Thèmes principaux abordés

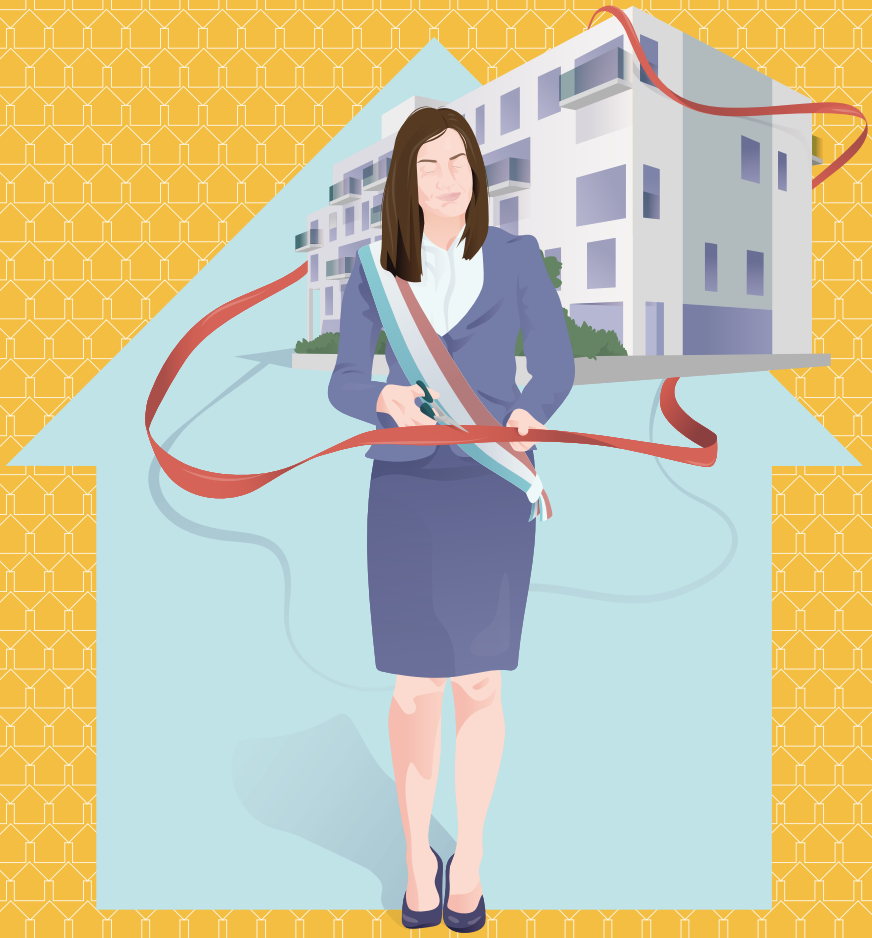


**S**i, lors d'un échange, plusieurs thèmes sont abordés, les gestionnaires ont sélectionné le thème principal. Les thèmes abordés le plus souvent sont l'école/les études, suivis de la gestion du logement/groupe, de questions administratives, puis de la santé.



Concernant les activités, il n'y a pas suffisamment d'informations inscrites dans le journal de bord pour pouvoir tirer des conclusions. Selon les des gestionnaires, ces activités sont souvent des :

- > réunions de groupe (gestion du logement, dynamique de groupe, rencontre, etc.),
- > activités culinaires,
- > réunions à thème (recyclage, web banking, etc.)



---

# **3. Informations pour les porteurs potentiels du projet *Jugendwunnen***

## Porteur du projet

**J**ugendwunnen peut être mis en place par une commune ou par une association sans but lucratif (asbl) ou par les deux ensemble (par exemple la commune est le propriétaire de l'immeuble et l'accompagnement est assuré par l'asbl).

## Bâtiment nécessaire

**L**es modèles et possibilités sont très variés : il peut s'agir d'une ancienne maison rénovée avec seulement 5 ou 6 unités ou une toute nouvelle construction avec 40 unités.

## Public cible

**J**eunes entre 18 et 27 ans, en difficulté de transition liée au logement c'est-à-dire des jeunes qui n'ont pas d'accès au marché immobilier en raison de leur situation vulnérable (élèves en situation de détresse, jeunes travailleurs, stagiaires dans les institutions européennes, jeunes en service volontaire, etc.).

## Personnel pédagogique

**L**'ETP fournit un soutien à la vie communautaire dans les structures de logement. Il assure la gestion des logements et sert de personne de contact pour les jeunes (et les professionnels externes si nécessaire).

**1 ETP (équivalent temps plein)  
est prévu pour 28 jeunes.**

# Soutien financier possible pour les acteurs intéressés

- > **La construction/rénovation est soutenue par le ministère du Logement.**

**L**e ministère du Logement peut accorder jusqu'à 75% des coûts de construction/rénovation. Il y a également des aides pour l'acquisition d'un terrain. La construction/rénovation devra se faire selon les recommandations du ministère du Logement et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- > **Le premier équipement mobilier et l'accompagnement est pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.**

Si l'approche n'inclut pas seulement la construction/rénovation d'une structure *Jugendwunnen*, mais aussi l'accompagnement des jeunes hébergés, alors la commune ou l'asbl devra obtenir un agrément du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour son service *Jugendwunnen*.

Après l'obtention de l'agrément, une aide financière du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse peut être accordée pour les frais de personnel et de fonctionnement grâce à une convention.

- > **Les frais de personnel sont pris en charge à 50% par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à 50% par la commune si la structure *Jugendwunnen* n'accueille que des jeunes de la commune.**
- > **Les frais de personnel sont pris en charge à 100% par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse si la structure *Jugendwunnen* accueille également des jeunes d'autres communes.**
- > **1 ETP (équivalent temps plein) est prévu pour 28 jeunes.**
- > **Le premier équipement mobilier comme les lits, bureaux, canapés, etc. est pris en charge à 100% par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (dans les limites des disponibilités financières).**

Si vous êtes intéressés à mettre en place  
une structure *Jugendwunnen*, n'hésitez pas  
à contacter la Direction générale du secteur  
de la jeunesse pour plus d'informations :

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction générale du secteur de la jeunesse

[jeunesse@men.lu](mailto:jeunesse@men.lu)

Tél. : 247-65925











LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse